

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Curciat Dongalon, dûment convoqué, s'est réuni en salle de conseil à la mairie de Curciat Dongalon. La séance est ouverte sous la présidence de Didier FLEURY, Maire de Curciat Dongalon.

Date de la convocation : 25/07/2025

Présents : Didier FLEURY, Géraldine RIGAUD, Frédérique BEAUDREY, Anaïs EVENO, Françoise GONDOCS, Jean-Pierre LETHENET, Adrien ROUSSINE, Nicolas GALLET, Laurent JANVIER, Jean-Michel LEJEUNE.

Excusés avec procuration : Annie TEMPION

Absents : néant.

Nombre de membres : en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Frédérique BEAUDREY

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2025 : le Conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 juin 2025.

1. Choix de l'entreprise pour le changement d'une chaudière d'un logement communal :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité du changement de la chaudière fioul du logement communal dit « Gonnod » situé au Bourg et actuellement loué par Madame JABOUYNA.

La chaudière n'étant plus en capacité de produire de l'eau chaude et de chauffer le logement, il est impératif de prévoir son changement avant l'hiver 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **DECIDE** de choisir l'entreprise COLAS (Montpont-en-Bresse) pour le changement et l'installation de la nouvelle chaudière fioul pour un montant de 7335.60€

2. Décision pour la garantie d'emprunt pour les maisons MonSenior :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des maisons MonSenior ont été construites sur la commune en 2022.

Les maisons MonSenior font l'objet à ce jour d'une procédure d'achat par la société AXENTIA qui demande à la mairie l'octroi de sa garantie à hauteur de 20% qui correspond à l'emprunt PLS pour un montant total de 1 775 300€.

Lors de la création des maisons MonSenior, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Wauquiez, directeur des relations institutionnelles de MonSenior. Lors de cette rencontre, Monsieur le Maire à valider le projet. Cependant, il n'as jamais été question de revendre dans les années futurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **DECIDE** de ne pas accorder à la société AXENTIA la caution de garantie demandé.

3. Programme voirie 2025 :

Monsieur le Maire et Madame la 1^{ère} adjointe, présente ensemble l'état des lieux des voiries de la commune, ils présentent un devis de la société SOCAFL d'un montant de 30 720€ afin de continuer la réfection des chemins et routes de la commune :

- Chemin de la Fretièrre
- Chemin des Boulatières
- Route des Chanay
- Chemin des Tronches
- Route des Charmes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **DECIDE** de valider le devis de la société SOCAFL dans le cadre du programme voirie de 2025 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal est informé et discute des sujets suivants :

- Demande d'installation Antenne SAUR type Linky sur la commune

À l'issue de ces échanges, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait,

Procès-verbal approuvé le